



Comité Social Economique Central

FLASH CSEC

22 ET 23 JUIN 2021

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE - PRA4 AU 1^{ER} JUILLET 2021

Un retour à la situation normale, sauf avis contraire des autorités sanitaires, est prévue pour le 1er juillet 2021. Le Protocole National Sanitaire (PNS) n'étant toujours pas paru, la direction est dans l'incapacité de préciser les conditions de retour à ce fonctionnement dit « normal » au 1er juillet 2021.

Devant cette absence d'information précise, seule la CGC s'est prononcée favorablement pour ce plan de reprise d'activité.

PRIME NAO 2020 POUR LES AGENTS DE DROIT PUBLIC

Cette prime, perçue en décembre 2020 aux par les agents de droit privé, n'est toujours pas versée, à ce jour en juin 2021, aux agents de droit public.

A cause de ce retard scandaleux et de cette discrimination manifeste, le SNU a proposé au CSEC une motion exigeant de la Direction Générale qu'elle trouve les moyens techniques de payer cette prime avant le début de la période estivale.

L'ensemble des élu-es, à l'exception des représentants de la CGC, a soutenu cette motion.

Motion :

« Au vu du retard incompréhensible pris dans le versement de la prime de 400 euros auprès des agents publics et eu égard à sa validation ministérielle les élu-es du CSEC exigent que la direction générale verse cette prime avant les premiers départ en congés sous toute forme qu'elle sera capable de mettre en oeuvre pour l'ensemble des agents publics. »

PACK DE REMOBILISATION

Il est mis en place un test dans 12 agences volontaires pour expérimenter un atelier de remobilisation d'une durée d'une demi-journée en direction des privés d'emploi de longue durée (DELD 24/27 mois dans le jargon déshumanisant des acronymes) ; il est suivi d'un entretien et d'un plan d'actions planifié sur 6 mois, l'objectif étant une entrée en formation ou une reprise d'emploi.

Le SNU a fait part de ses doutes notamment quant à l'efficacité de ce pack. Ce test semble plus relever du gadget : il laisse supposer qu'une demi-journée en atelier collectif de 12 privés d'emploi permettrait de résoudre des problématiques lourdes associées à un marché du travail de plus en plus sélectif.

Le SNU a demandé à la direction si elle croyait elle-même à son projet en constatant qu'elle fixait un bilan au mois de janvier 2022 soit 2 mois avant la fin dudit projet prévu sur 6 mois !



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 @snu.pole.emploi.fsu

🐦 @SnuPoleEmploi

www.snutefifsu.fr

INTELLIGENCE EMPLOI

Le CSEC est informé de la constitution des différents comités éthiques mis en place au sein de l'Etablissement pour veiller à la déontologie indispensable à ces activités de manipulations de données.

Même si le détournement massif des fichiers de demandeurs d'emploi qui vient de se produire ne relève pas directement du projet Intelligence Emploi développé par la direction, **le SNU alerte celle-ci sur la dangerosité de ces activités et sur l'indispensable transparence qu'il faut garantir à l'ensemble du personnel comme à l'ensemble des usagers.**

VERSEMENT D'UNE ALLOCATION SPECIFIQUE POUR LES JEUNES EN ACCOMPAGNEMENT PÔLE EMPLOI

Il s'agit d'une aide ponctuelle maximale de 497 euros par mois et 1497€ sur 6 mois, à la main des conseillers PE.

Elle est versée en 48h par nos services et doit servir à répondre à des difficultés de tous ordres rencontrées par un jeune dans son accès à l'emploi.

Tout en exprimant notre satisfaction vis-à-vis de ce nouvel outil mobilisable par les conseillers jusqu'en décembre 2021, le SNU interroge la direction sur la concurrence avec les missions locales que semble instituer l'Etat en expérimentant cette aide dont le montant est exactement identique à celui de la Garantie Jeune.

La direction dément cette volonté et rappelle que cette aide est complémentaire à toutes les aides mobilisables par les ML y compris la Garantie jeune. Elle reviendra vers les élu-es pour préciser la nature des justificatifs qui seront exigés.

EXPERTISE DES COMPTES DE PÔLE EMPLOI

Comme le prévoit la loi, le SNU, la CGT, FO et le STC ont proposé de voter la mise en place d'une expertise externe sur la situation financière de Pôle emploi.

Pour le SNU, celle-ci semble particulièrement justifiée cette année quand on constate un excédent de 150 millions d'euros sur le bilan financier 2020 au titre du fonctionnement (masse salariale et autres dépenses liées au personnel) et quand les prévisions de baisse de recettes de l'Unedic, liées à la crise COVID, laissent entrevoir une diminution prévisible de 450 millions d'euros du budget qui sera alloué à Pôle emploi dès 2022.

Résultat du vote :

13 POUR (SNU - CGT - FO - STC)

4 ABSTENTIONS (CFDT - SNAP)

4 CONTRE (CGC)



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr